



Compte-rendu relatif à la consultation écrite du GAL du 12 au 19 décembre 2022

La consultation écrite du GAL Comminges Pyrénées a été organisée en vue de programmer 9 dossiers de demande d'aide LEADER.

Les 9 dossiers ont été sélectionnés. Comme le prévoit le règlement intérieur du GAL Comminges Pyrénées, les décisions sont adoptées à la majorité et en respect du principe du double quorum.

Ci-dessous la liste des dossiers programmés avec la note finale attribuée, le décompte des avis et le montant de l'aide LEADER octroyée au projet. Le détail de la note est indiqué en annexe.

Liste des personnes ayant participé à la consultation écrite

Membres titulaires du collège public : 4	LADEVEZE Michel FRECHOU Alain PUENTE Alain DOUGNAC Jean-Claude
Membres titulaires du collège privé : 7	PAULUS Cédric DUCHAUD Bernard ADOUE Jean CASSING Myriam NEUMAN Jean-Pierre GODICHAUD Patrick BEGARD Florian
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 4	BRILAUD Philippe ARJO Claudette DURROUX Jean-Claude DUMAIL Bernard
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 1	TALBOT Julie
Membres suppléants du collège public sans voix délibérative : 1	BRILLET Gérard

Le double quorum a été atteint : 17 membres se sont exprimés dont 16 ayant voix délibérative : 8 membres du collège public et 8 membres du collège privé. La règle du double quorum est respectée (au moins la moitié des membres présents et au moins la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

Information

Proposition de modification de la maquette financière

Les montants restants sur les fiches-actions 1, 4 et 9 ne permettent pas de couvrir les aides sollicitées par des dossiers pour cette programmation.

- Transfert d'un montant de **26 500 €** de la fiche action 5 (service) vers la fiche action 1 (culture) ;
- Transfert d'un montant de **100 605,39 €** de la fiche action 3 (tourisme) vers la fiche action 4 (économie) ;

- Transfert d'un montant de **65 400 €** de la fiche action 8 (ressources naturelles) vers la fiche action 4 (économie) ;
- Transfert d'un montant de **28 485,59 €** de la fiche action 7 (agriculture) vers la fiche action 9 (transition énergétique).

Les membres du comité valident la nouvelle répartition de l'enveloppe LEADER à l'unanimité. Les modifications seront apportées à l'annexe 2 de la convention LEADER.

En vertu des articles 4 et 10 de la convention LEADER entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement, un courrier de notification pour une prise d'effet en date du 19 décembre 2022 sera transmis à la Région et à l'ASP.

Programmation de 9 dossiers

1) Couveuse maraichère du Comminges (PETR Pays Comminges Pyrénées)

Notation du projet : 22/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 9/10
- 2/ La stratégie locale : 7/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 5/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 114 283,44 €.

Détail : 13 avis positifs attribuant la note de 19/28 et 3 votes sont écartés car les élus de la Communauté de communes Cœur Coteaux Comminges sont concernés par le projet.

2) Mobilité écoresponsable en santé (Communauté de Communes Cagire Garonne Salat)

Notation du projet : 16/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 5/10
- 2/ La stratégie locale : 5/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 5/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 17 623,81 €.

Détail : 13 avis positifs attribuant la note de 16/28 et 1 avis positif avec une note de 28/28. 1 personne a voté mais elle est concernée par le projet donc son vote est écarté. Claudette ARJO n'a pas voté car elle est également concernée par ce projet.

3) Création d'une liaison douce et sécurisée reliant le centre économique au pôle sport-loisirs-maison de santé (Commune d'Aurignac)

Notation du projet : 18/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8/10
- 2/ La stratégie locale : 4/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 5/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 100 000 €.

Détail : 15 avis positifs attribuant la note de 18/28 et 1 avis positif avec une note de 28/28.

4) Création d'une boulangerie-pâtisserie à Mazères-sur-Salat (Communes de Mazères-sur-Salat)

Notation du projet : 17/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 5/10
- 2/ La stratégie locale : 9/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 43 764,48 €.

Détail : 15 avis positifs attribuant la note de 17/29 et Jean-Claude DOUGNAC ne prend pas part au vote car directement concerné par le projet

5) Labellisation de la RN 125 en Route de la liberté (Association les chemins de la liberté par le Comminges et le Val d'Aran)

Notation du projet : 22/29 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8/10
- 2/ La stratégie locale : 10/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 2/2

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 26 180,67 €.

Détail : 15 avis positifs attribuant la note de 22/29 et un avis positif avec une note de 26/29.

6) Festival TV de Luchon (Association Union Francophone)

Notation du projet : 18/31 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 4/10
- 2/ La stratégie locale : 8/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 4/4

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 50 000 €.

Détail : 13 avis positifs attribuant la note de 18/31, 1 avis positif avec une note de 28/31 et 1 avis négatif avec une note de 12/31. M. LADEVEZE n'a pas pris part au vote car directement concerné par le projet.

7) Acquisition d'un véhicule électrique (Commune de Castillon de St-Martory)

Notation du projet : 15/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 4/10
- 2/ La stratégie locale : 5/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 5/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 10 980,39 €.

Détail : 14 avis positifs attribuant la note de 15/28, un avis positif avec une note de 28/28 et 1 avis négatif avec une note de 13/28.

8) en route vers la transition écologique à Saint-Gaudens : acquisition de 4 véhicules électriques (Commune de Saint-Gaudens)

Notation du projet : 15/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 4/10
- 2/ La stratégie locale : 5/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 5/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 51 982,21 €.

Détail : 14 avis positifs attribuant la note de 15/28, un avis positif avec une note de 28/28 et 1 avis négatif avec une note de 13/28.

9/ Création d'un Multiservices : épicerie-bar-restaurant (Commune de Garin)

Notation du projet : 22/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 7/10

2/ La stratégie locale : 9/12

3/ Les finalités du développement durable : 5/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 2/2

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 170 000 €.

Détail : 14 avis positifs attribuant la note de 18/31, 1 avis positif avec une note de 28/28 et M. LADEVEZE n'a pas pris part au vote car directement concerné par le projet.

INFORMATION

La Région nous permet de programmer deux dossiers en janvier si ces derniers sont complets d'ici la fin du mois de décembre.

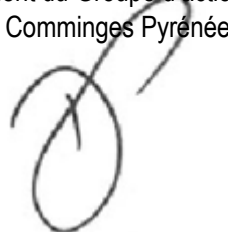
Les deux dossiers suivants devraient remplir ces conditions :

- « Centre de ressources LGBT + mobile » de l'association ACCEPT
- Revalorisation de l'aide LEADER pour « Réhabilitation de la piscine d'Aurignac » de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges.

Une nouvelle consultation écrite sera proposée en janvier 2023, la date n'est à ce jour pas déterminée.

Un état d'avancement de la maquette financière LEADER est présenté à la fin de ce document, ainsi que le détail des notes attribuées aux dossiers.

Monsieur Jean-Yves DUCLOS
Président du Groupe d'action locale
Comminges Pyrénées



Etat d'avancement de la maquette financière LEADER au 19 décembre 2022

86 dossiers ont été programmés à ce jour représentant 99,3 % de la maquette globale en tenant compte des montants réinjectés

Fiches-action GAL Comminges Pyrénées	Montants LEADER à jour	Programmé	Nb projets programmé	Reste à programmer	%	Engagé	Nb projets	Payé	Nb projets payés / %	Montants réinjectés
1 - Patrimoine / culture	249 139 €	251 015,06 €	7	319,63 €	0%	174 843,39 €	4	172 647,62 €	4	2 195,77 €
2 - Innovation / TIC / ESS	234 293 €	232 779,69 €	8	7 938,98 €	3%	175 293,11 €	5	90 913,98 €	3	6 425,67 €
3 - Tourisme	804 395 €	810 315,10 €	16	0,00 €	0%	603 592,82 €	10	136 690,01 €	5	5 920,49 €
4 - Emploi local : Qualification des zones d'activités / Maintien et développement de l'activité en centres-bourgs	1 079 273 €	1 161 103,20 €	16	76,75 €	0%	743 282,12 €	12	228 274,58 €	7	81 906,56 €
5 - Equipements et services de proximité (hors santé)	448 500 €	422 339,89 €	6	30 969,15 €	7%	263 889,90 €	5	134 148,10 €	3	4 809,04 €
6 - Equipements et services de proximité (santé)	320 000 €	320 000,00 €	3	0,00 €	0%	320 000,00 €	3	50 000,00 €	1	0,00 €
7 - Agriculture locale / circuits-courts et agriculture biologique / Diversification des activités agricoles via l'agritourisme	452 376 €	452 375,79 €	10	0,00 €	0%	120 852,96 €	5	23 113,80 €	1	0,00 €
8 - Valorisation économique des ressources naturelles locales : forêt bois - artisanat	59 600 €	58 401,59 €	3	2 814,61 €	5%	58 401,59 €	3	27 864,46 €	2	1 616,20 €
9 - Mobilité / Economie d'énergie / Energies renouvelables (hors production) / Economie circulaire	293 486 €	293 309,99 €	10	175,61 €	0%	158 760,56 €	3	57 268,09 €	1	0,01 €
10 - Coopération	0 €	- €	0	0,00 €		- €	0	- €	0	0,00 €
11 - Animation et gestion du GAL	266 939 €	279 711,68 €	7	1 680,88 €	1%	233 592,76 €	6	219 139,20 €	6	14 453,56 €
TOTAL	4 208 000 €	4 281 351,99 €	86	43 975,61 €	1%	2 852 509,21 €	56	1 140 059,84 €	27,1%	117 327,30 €

Annexe : détail des notes attribuées

1) Couveuse maraichère du Comminges (PETR Pays Comminges Pyrénées)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	9
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	7
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

2) Mobilité écoresponsable en santé (Communauté de communes Cagire Garonne Salat)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	5
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	0
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	5
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

3) Création d'une liaison douce et sécurisée reliant le centre économique au pôle sport-loisirs-maison de santé (Commune d'Aurignac)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	8
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	2
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	4
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	0
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

4) Création d'une boulangerie-pâtisserie à Mazères-sur-Salat (Commune de Mazères-sur-Salat)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	5
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	0
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	9
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	4
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

5) Labellisation de la RN 125 en Route de la Liberté (Association les chemins de la liberté par le Comminges et le Val d'Aran)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	8
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	10
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	4
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	2
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

6) Festival TV de Luchon 2022 (Association Union Francophone)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	4
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	0
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	0
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	8
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	4
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	4
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	1
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	1

7) Acquisition d'un véhicule électrique (Commune de Castillon-de-Saint-Martory)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	4
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	1
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	0
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	5
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

8) En route vers la transition écologique à Saint-Gaudens : acquisition de 4 véhicules électriques (Commune de Saint-Gaudens)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	4
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	1
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	0
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	5
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

9) Création Multiservices épicerie-bar-restaurant (Commune de Garin)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	7
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	9
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	4
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC